

légaux ;—que désirant pratiquer comme Solliciteur dans la Cour de Chancellerie, et Procureur dans la Cour du Banc de la Reine, il demande humblement qu'il soit passé un Acte pour autoriser la Cour de Chancellerie et la Cour du Banc de la Reine en cette Province, l'respectivement, de lui permettre de pratiquer en icelles comme Solliciteur et Procureur.

*Ordonné*, Que la dite Pétition demeure sur la Table.

Sur Motion de Sir *Allan Macnab*, secondé par M. *Aylwin*,

*Ordonné*, Que *Thomas Amiot*, Ecuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, comparaisse devant cette Chambre, demain le dix-septième du courant, avec le Retour du Comté de *Kent*, et qu'il le dépose devant cette Chambre.

Election contestée du Comté de Kent.

Une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par l'Honorable M. *Neilson* ; laquelle a été reçue et lue, exposant :

Qu'il a été tenu une Election, Lundi, le vingt-deuxième Mars dernier, dans le Village de *St. Laurent*, par *E. M. Leprohon*, Officier Rapporteur, à l'effet de choisir un Membre pour représenter le Comté dans l'Assemblée de la Province.

Les Candidats étaient *A. M. Delisle* et *James Leslie* ; ce dernier ayant paru avoir la levée des mains en sa faveur, les partisans de *A. M. Delisle* demandèrent le Poll, lequel fut ouvert par l'Officier Rapporteur, qui continua à recevoir les voix des Electeurs, sans interruption pendant environ l'espace d'une heure.

A cette époque, la majorité en faveur de *James Leslie* augmentait rapidement, quand ses partisans furent assaillis d'une manière brutale par un nombre de Bretteurs salariés et autres partisans du dit *A. M. Delisle* ; dans cette lutte il fut tué une personne, et plusieurs autres furent grièvement blessées.

En conséquence de cette émeute, l'Officier Rapporteur ajourna le Poll au lendemain, afin de se procurer, comme il le déclara publiquement, l'assistance de la Force armée, pour le mettre en état de maintenir l'ordre.

Le lendemain matin, l'Officier Rapporteur ouvrit de nouveau le Poll, malgré qu'on lui eût refusé l'assistance de la Force armée, et qu'il sut que le Village était occupé par un corps d'hommes considérable venu d'un Comté éloigné, dans la partie de Province ci-devant connue comme le *Haut-Canada*, et par un nombre immense de partisans du dit *A. M. Delisle*, à la tête desquels se trouvait un homme qui, le soir auparavant, lui avait conseillé de l'accompagner à l'Election avec des armes à feu, pour venger la mort du Bretteur qui avait été tué le jour précédent, et empêcher le retour du dit *James Leslie*.

Les Electeurs résidans à *St. Laurent* furent chassés de leurs demeures par ces hommes, et ceux d'entr'eux qui étaient venus des Paroisses voisines préférèrent s'en retourner plutôt que d'avoir recours à la violence, car le sang aurait coulé, avant qu'ils eussent pu approcher du Poll.

Malgré ces événemens, et le Protêt de l'autre Candidat, l'Officier Rapporteur n'en crut pas moins devoir proclamer *A. M. Delisle*, dûment élu.

Pourquoi les Pétitionnaires demandent humblement, qu'attendu les violences auxquelles les partisans du dit *A. M. Delisle* se sont livrés, pour empêcher les Electeurs de donner paisiblement leurs voix, il plaise à la Chambre déclarer que *James Leslie* soit proclamé élu, puisqu'il

Election contestée du Comté de Montréal.